

## PROPOSITION COURANT FAIBLE

### COURTIER

---

Nom: ..... N°: .....  
Commune: ..... N° OCA: ..... Votre référence: .....  
Téléphone: ..... E-mail: .....

### PRENEUR D'ASSURANCE

---

Nom et prénom ou raison sociale: .....  
Forme juridique:  SA  SPRL  ASBL  SIREL  Autres : .....  
Rue: ..... N°: ..... Boîte: .....  
Code Postal: ..... Commune: ..... Pays: .....  
Téléphone: ..... Fax: ..... Langue:  F  N  
N° compte financier: ..... Assujetti à la TVA:  O  N  
N° TVA: ..... N° national: .....  
Branche de commerce: ..... NACE-code: .....  
N° registre de commerce: ..... E-mail: .....  
Personne à contacter: ..... Website: .....  
Fonction: ..... Date de naissance : .....

### SITUATION ET DESCRIPTION DU MATERIEL A ASSURER

---

Rue: ..... N°: ..... Boîte: .....  
Code postal: ..... Commune: ..... Pays: .....  
Description du risque : .....  
.....  
.....  
.....

### RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

---

Le matériel est-il en leasing?  O  N  
Si oui:  
Nom de la compagnie: ..... N° de contrat: .....  
Adresse: .....

**Nature du matériel à assurer:**  Mobile  Fixe

**Conditions d'installation du matériel non mobile à assurer:**  Dans un bâtiment  
 En plein air

**Pour le matériel installé dans un bâtiment:**

Nature de la structure du bâtiment:  Béton  Acier  Bois

Le bâtiment est-il chauffé en hiver?  O  N

Exposition au gel?  O  N

**Y a-t-il danger d'inondation?**  O  N

Si oui, spécifiez: .....

.....

**Environnement dangereux?**  O  N

Si oui, de quelle nature?

Thermique  Chimique  Erosion  Explosion  Corrosion  Exposition à l'incendie

Tempête  Vibrations  Vol  Vandalisme  Autre(s): .....

Expliquez la nature de ces périls: .....

.....

**Liste du matériel à assurer à joindre à la proposition.**

Cette liste mentionnera par équipement sa nature, les accessoires, la marque, le type ou modèle, le numéro de série, l'année de construction et la valeur de remplacement à neuf. Il est loisible au preneur d'assurance de joindre la facture d'acquisition pour le matériel qui n'est pas de seconde main.

**Existe-t-il un contrat de maintenance?**  O  N

Si oui:

Nom de la firme: ..... N° du contrat: .....

Adresse: .....

**GARANTIES ET CAPITALS A ASSURER**

**Garanties de base (Art.2 des C.G. CF 1995)**  O  N

Uniquement les risques ayant une origine externe

**Garanties supplémentaires facultatives (Art.2 des C.G. BM 1995)**

Frais supplémentaires pour les travaux effectués en dehors des heures normales de prestation:  O  N

Frais de techniciens venant de l'étranger:  O  N

Frais supplémentaires de transport accéléré:  O  N

**Reconstitution des données**  O  N

Quel montant? ..... €

**Frais supplémentaires**

Quel montant? ..... €

**DATE DE PRISE D'EFFET ET DUREE**

Assurance renouvelable annuellement:  O  N

Date de prise d'effet: ..... Durée: .....

Assurance temporaire:  O  N

Période du ..... au .....

Paiement de la prime  annuel  semestriel  trimestriel  mensuel  
+ 3% surprime + 5% surprime seulement par domiciliation

N° de domiciliation: .....

Prime minimum par échéance: 50 €

**ASSURANCES ANTERIEURES**

Etiez-vous déjà assuré pour les mêmes risques?  O  N  
Si oui, nom de la compagnie, numéro de police et date d'échéance finale:  
.....

A-t-on mis fin à cette police?  O  N  
Si oui, à quelle date et pour quelle(s) raison(s)?  
.....

A-t-on majoré la prime de cette police ou proposé un assainissement?  O  N  
Si oui, à quelle date et pour quelle(s) raison(s):  
.....

**SINISTRES**

Avez-vous déjà été rendu responsable des risques proposés?  O  N  
Si oui, veuillez indiquer:

Date: ..... Montant: ..... € Type de dégâts: .....

Date: ..... Montant: ..... € Type de dégâts: .....

Date: ..... Montant: ..... € Type de dégâts: .....

**DECLARATIONS****Loi relative au contrôle des entreprises d'assurances**

La loi belge est applicable au contrat. Sans préjudice de la possibilité d'intenter une action en justice, toute plainte au sujet de ce contrat peut être adressée à la Commission bancaire, financière et des assurances, avenue de Cortenberg 61 à B 1000 Bruxelles. BDM SA agit comme agent général pour les assureurs mentionnés. Il n'existe pas de solidarité réciproque entre ces assureurs.

**Loi sur le contrat d'assurance**

La signature de la présente proposition n'engage ni le proposant ni l'assureur et ne fait pas courir la couverture. BDM SA s'oblige à conclure le contrat, sous peine de dommages et intérêts si, dans les 30 jours de la réception, elle n'a pas notifié au proposant, soit une offre d'assurance, soit la subordination de l'assurance à une demande d'enquête ou d'expertise du bien à assurer, soit son refus d'assurer. Dans la texte suivante, nous entendons par 'vous' tant le preneur d'assurance que l'assuré. Toutefois, vous déclarez par la présente que vous avez mentionné sur cette proposition toutes les données que vous pouvez considérer comme étant nécessaires ou utiles lors de notre appréciation du risque. Vous vous engagez à nous communiquer immédiatement toute modifications à ces données

**Loi sur la protection de la vie privée**

Les données à caractère personnel seront enregistrées dans les fichiers des assureurs. Elles pourront être utilisées à des fins commerciales et à toute gestion relative aux contrats d'assurance IARD. Les assurés bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données ainsi que la possibilité de consulter le registre public tenu auprès de la Commission de la Protection de la Vie Privée. Dans un but de gestion rapide du contrat (du dossier sinistre), les assurés donnent par la présente leur consentement spécial quant au traitement des documents médicaux les concernant. Les données judiciaires feront l'objet d'un traitement immédiat. Les assurés renoncent en effet à en être informés préalablement.

**Datassur**

L'assuré donne par la présente son consentement à la communication au GIE Datassur des données à caractère personnel pertinentes dans le cadre exclusif de l'appréciation des risques et de la gestion des contrats et des sinistres y relatifs. Toute personne justifiant de son identité a le droit d'obtenir auprès de Datassur communication et, le cas échéant, rectification des données le concernant. Pour exercer ce droit, la personne concernée adresse une demande datée et signée accompagnée d'une copie de sa carte d'identité à l'adresse suivante: Datassur, service fichiers, 29 square de Meeûs à 1000 Bruxelles

**Avertissement**

Toute escroquerie ou tentative d'escroquerie envers BDM SA entraîne non seulement la résiliation de la police, mais aussi des poursuites pénales sur base de l'article 496 du Code pénal. police, mais aussi des poursuites pénales sur base de l'article 496 du Code pénal.

Fait à ....., Le .....

Le preneur d'assurance,

Le courtier,